

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2025-018

Séance du 22 avril 2025

**L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ
ET LE VINGT-CINQ MARS À 20 HEURES 30,**

le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2025.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien,
COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY
DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, SALLET Jacques,
SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusée : PERTUIZET Anaïs (pouvoir à COURTOIS Sandrine).

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : COURTOIS Sandrine.

**OBJET : Achat véhicule utilitaire pour agents techniques en remplacement de
l'ancien véhicule.**

M. le Maire rappelle que le véhicule de marque Citroën type Berlingo utilisé actuellement
par les agents techniques commence à être très usagé et nécessite régulièrement des
réparations. De plus, la validité du contrôle technique arrive à son terme à la fin du mois de
mai 2025, ce qui nécessiterait des remises en état nombreuses et coûteuses en vue d'un avis
favorable.

M. le Maire ajoute que l'achat a été évoqué lors du vote du budget primitif 2025 (session
du Conseil Municipal du 25 mars 2025) et que l'opération 244 estimée à 10 000 € a été
inscrite en dépenses d'investissement au budget primitif.

M. le Maire informe que le garage THIVOLLE, Agence Renault de Mâcon, en liaison avec
le garage VULIN de Saint-Julien-sur-Reyssouze, propose un véhicule de marque Renault
type Kangoo Express de 12 500 kms, garanti 1 an pièces et main d'œuvre. Le véhicule
proposé a été vu par M. l'adjoint délégué aux ressources humaines et par les 2 agents
techniques et répond aux besoins des agents.

M. le Maire précise qu'après négociation avec les 2 garages, une offre de prix à 12 900 € a été proposée à la commune. Cette offre clé en main, comprend également toutes les démarches administratives qui seront effectuées par le garage THIVOLLE, un montant de 30 € de carburant et divers accessoires (attache, boule de remorquage et kit balisage) qui seront installés par le garage VULIN.

M. le Maire explique que le surcoût de 2 900 € par rapport au budget initial sera abondé par une écriture comptable via la fongibilité des crédits à partir d'une autre opération d'investissement dont la réalisation ne sera sans doute pas effective courant 2025, en citant par exemple l'opération 232 « Rematéralisation de l'église ». L'écriture consistera à une diminution des crédits ouverts sur l'opération 232 et une augmentation des crédits ouverts sur l'opération 244.

Considérant que ce véhicule répond parfaitement aux besoins des agents techniques et de la collectivité,

Considérant que le coût du véhicule peut être absorbé par le budget primitif 2025,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ADOPTER le projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire ;

APPROUVER le devis du garage THIVOLLE concernant l'achat d'un véhicule Renault Kangoo Express ;

AUTORISER M. le Maire à signer le devis et le bon de commande du véhicule ;

PRÉCISER que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2025 ;

PRÉVOIR une décision modificative du budget d'un montant de 2 900 € à prendre via la fongibilité des crédits sur l'opération 232 « Rematéralisation de l'église », afin d'augmenter les crédits ouverts consacré à cet achat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire ;

APPROUVE le devis du garage THIVOLLE concernant l'achat d'un véhicule Renault Kangoo Express ;

AUTORISE M. le Maire à signer le devis et le bon de commande du véhicule ;

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2025 ;

PRÉVOIT une décision modificative du budget d'un montant de 2 900 € à prendre via la fongibilité des crédits sur l'opération 232 « Rematéralisation de l'église », afin d'augmenter les crédits ouverts consacré à cet achat.

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 22 avril 2025

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du



Accusé de réception en préfecture
001-210103644-20250422-D01364-2025-018-DE
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025